

## 2. Polychlorobiphényles

1. Comme il est décrit dans la note du Secrétariat sur les polychlorobiphényles (PCB) (UNEP/POPS/COP.10/6), au paragraphe 9 de la décision SC-9/3, la Conférence des Parties a demandé au Secrétariat de préparer entre autres, des orientations sur une approche normalisée pour l'élaboration d'inventaires de PCB et une analyse pour l'identification et la quantification des PCB pour examen par la Conférence des Parties à sa onzième réunion. Le projet initial d'orientations a été préparé et publié dans le document UNEP/POPS/COP.10/INF/12.
2. Étant donné que la question ci-dessus devrait être examinée par la Conférence des Parties lors de son segment en présentiel et afin d'aider les Parties à dresser des inventaires des PCB à temps pour les cinquièmes rapports nationaux qui seront soumis le 31 août 2022, les Parties et les observateurs sont invités à fournir des commentaires sur le projet de directives initiales avant la date limite reportée du **1er décembre 2021**. Le Secrétariat examinera le projet d'orientations initiales, en tenant compte des commentaires fournis par les Parties et les observateurs, pour examen par la Conférence des Parties lors du segment en présentiel de sa dixième réunion.
3. L'invitation à commenter le projet de directives initiales sur une approche normalisée de l'inventaire des PCB est résumée ci-dessous :

Sujet	Code du document	Répondants	Date limite initiale	Date limite reportée/nouvelle date limite
Projet de directives pour l'élaboration d'inventaires de PCB et l'analyse des PCB	UNEP/POPS/COP.10/INF/12	Parties Observateurs	N/A	<b>1 décembre 2021</b>

Point de contact :

Mme. Kei Ohno Woodall (Courriel : kei.ohno@un.org, tél. : +41 (0) 22 917 82 01).